

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT
DEUX JUIN DEUX MIL VINGT DEUX**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TILH, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LAGELOUZE, Maire.

Etaient présents : Mme LAGELOUZE Annie, M. LALANNE Henry, Mmes DELMONT Séverine, GONZALEZ Carine, ABEILLE Guilaine, GONZALEZ Carine, MM, DELAS Marc, BASTEROT Jean-Claude, COUTURE Jean-François, GRIHON Jean-Claude, SARRAUTE Patrick.

Excusé ayant donné pouvoir : M. VELLO Henri a donné pouvoir à M. COUTURE Jean-François

Excusés : M. LABAIG Vincent, M. LERICQ Arnaud

Date de la convocation : 15/06/2022.

Secrétaire de séance : M. BASTEROT Jean-Claude

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1/ APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

Madame Carine GONZALEZ demande des corrections sur le point 5 « projets pour 2022 », en précisant que le local créé servira à l'ensemble des associations. Il est aussi demandé de rajouter que d'autres devis ont été présentés à savoir : le bitumage de la descente pour l'accès au local des cantonniers, l'aménagement du parking derrière la salle des sports, et la réfection de la bouche incendie.

Ces modifications effectuées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le précédent compte-rendu.

2/ FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2022 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets pour l'année 2022, rentrant dans le cadre des travaux d'édilité pouvant prétendre à une subvention du Fonds d'Equipelement des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de présenter les dépenses d'investissement suivantes :

Rénovation extérieure de la salle polyvalente	2 830. 00 € HT	3 396. 00 € TTC
Bitumage de l'accès au local des cantonniers	7 549. 20 € HT	9 059. 04 € TTC
Création d'un local pour les associations	7 300. 00 € HT	8 760. 00 € TTC
Electrification du local des associations	1 335. 50 HT	1 602. 60 TTC
TOTAL	19 014. 70 € HT	22 817. 64 € TTC

3/ PROPOSITION DE LIGNE DE TRESORERIE :

Il est ensuite proposé au conseil municipal de souscrire une ligne de trésorerie de 80 000 € afin d'éviter d'avoir un fonds de roulement bas suite au règlement du Prêt relais TVA de 90 000 € en août 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas délibérer sur ce point. Il est décidé de le reporter et de ne voter une ligne de trésorerie qu'en cas de nécessité impérieuse.

4/ REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES :

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique,

sur le site internet des collectivités.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;*
- soit par publication sur papier ;*
- soit par publication sous forme électronique.*

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité sous forme électronique sur le site de la commune, pour les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

5/ADHESION AU SERVICE PSC DU CDG 40- SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS

Madame le Maire rappelle que grâce à l'initiative de l'AML et du CDG 40, un grand nombre de collectivités landaises se sont équipées de défibrillateurs sur l'ensemble de territoire. Le Centre de gestion, dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 juillet 1984, a mis en place une mission d'assistance de maintenance de ces équipements. Cette intervention a permis de

réduire considérablement les coûts au bénéfice des collectivités ayant adhéré au schéma départemental défibrillateurs.

Notre collectivité souhaite pouvoir répondre à un éventuel besoin de secours à la personne. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale nous propose d'adhérer au service « mise à disposition et maintenance des défibrillateurs ». L'adhésion à ce service nous permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne ainsi que de bénéficier de séances de formations.

Dans ce cadre, le Centre de gestion s'engage à nous mettre à disposition du matériel aux conditions tarifaires détaillées ci-jointes.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition du Centre de gestion des Landes.

S'agissant de notre collectivité, le coût annuel sera de 350 € pour 1 pack portatif.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes.*
- D'intervenir sur toutes pièces et formalités s'y rapportant.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires afin d'adhérer au schéma départemental défibrillateurs.

6/ POINT SUR L'AGENT DU SERVICE DE REMPLACEMENT AFFECTE AU SECRETARIAT :

Suite à la proposition de Madame le Maire concernant le recrutement de Madame DARRACQ Laurène au secrétariat de mairie, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de mettre fin au service de remplacement afin de la titulariser. Pour finaliser cette embauche, outre le calcul de l'échelon effectué par le Centre de Gestion des Landes, le nombre d'heures hebdomadaires attribuées à ce poste devra être déterminé par le Conseil Municipal.

7/ DEVIS CONCERNANT DES ACHATS DE JEUX ET DE SACS

Madame DELMONT Séverine présente aux membres du conseil municipal différents devis concernant d'une part l'achat de jeux pour enfants affectés au terrain de Madame RAFFLIN, d'autre part l'achat de sacs pour effectuer les courses au marché.

Madame DELMONT propose de commander à l'entreprise l'Echo Technique basée à Valence différents jeux (bascule, ressort), une figurine ours, ainsi qu'une table de pique-nique et un distributeur de sachets hygiène canine pour la somme de 5 667. 56 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve cette commande.

Madame DELMONT évoque le devis demandé à l'entreprise Griffes communication basée à Hagetmau qui propose différents sacs de courses :

- sac cabas toile de jute marquage 1 couleur 1 face pour 5.46 € l'unité.*
- sac en toile de coton bio marquage 1 couleur 1 face pour 3.46 € l'unité.*

Madame Séverine DELMONT propose ensuite de contacter des commerçants autres que locaux pour qu'ils viennent sur le marché.

8/ POINT SUR LA REFECTION DU CHEMIN D'ACCES AU LOCAL DES CANTONNIERS :

Monsieur Henry LALANNE avise le conseil que l'entreprise Giaco TP a baissé son devis initial concernant les travaux de 10 317. 00 € TTC à 9059. 04 € TTC.

Il confirme par ailleurs que le local des associations sera réalisé cette année par l'entreprise Sébastien Leruez de Tilh. Il précise en outre que la collectivité est en attente du devis de l'entreprise de Sault de Navailles « Autret Matériaux Sarl» concernant la porte d'accès au local des cantonniers (volet roulant industriel).

9/ POINT SUR LES TRAVAUX DE LA STATION-SERVICE

Il est tout d'abord précisé que les travaux de la station (réalisés par l'entreprise Eiffage) sont arrêtés durant un mois, en raison de l'entreprise de tuyauterie qui a accumulé du retard sur d'autres chantiers. Avant cet arrêt, la cuve a été posée et une plateforme de 100 m2 a été réalisée. Concernant l'enrobé de la route jusqu'à la station, le coût sera pris en charge par l'entreprise. Par ailleurs, l'éclairage de la station sera complété par l'installation d'une caméra pivotante et rotative à 360 degrés.

Au sujet de la location, elle sera payée dès la mise en route de la station-service.

Monsieur Henry LALANNE précise qu'il rencontre demain Monsieur Paul BONNEMAYRE, Chargé d'affaires service électricité au SYDEC. Il avise que le syndicat paiera le lampadaire, ainsi que la descente du poteau au compteur et le passage du Consuel. Il explique aussi que les travaux seront réalisés cette année par le syndicat.

Concernant la Sogedo, elle interviendra également cette année.

Madame Carine GONZALEZ évoque ensuite une pétition qui circulerait contre la station-service.

Madame le Maire avise le conseil et lit un courrier envoyé par un administré déplorant l'installation d'une station à proximité d'un marché local qualifié de "bio", ainsi que l'absence de concertation avec les riverains et la non réalisation d'une enquête publique.

Madame le Maire rappelle que Gestinor a déposé une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) qui a été acceptée. Elle souligne ensuite le grand professionnalisme de cette société qui a déjà installé de nombreuses stations dans toute la France, en étant très scrupuleuse vis-à-vis de la réglementation et des normes en vigueur.

10/ POINT SUR L'INSTALLATION D'UNE SUPERETTE SUR LE TERRAIN DU MARCHE

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur CABBILLARD du groupe Casino souhaite rencontrer les élus avec un promoteur afin d'évoquer l'installation d'une supérette.

Madame Carine GONZALEZ précise ensuite qu'elle a visité à Tercis-les-Bains le même type de supérette, et déplore que des produits locaux ne soient pas proposés à la vente.

Il est précisé que c'est le gérant qui décide de la présence ou de l'absence de certains produits.

Par ailleurs, il est aussi convenu de recevoir le promoteur et d'inclure le boulanger dans ce nouveau projet.

11/ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

Conseil d'école du jeudi 16 juin 2022 :

- Evolution des effectifs

actuelle	173	20 CM2	25 CM1	26 CE2	23 CE1	5 CE1 + 15 CP	22 GS	18 MS	15 PS + 4 TPS
rentrée 2022	170	24 CM2	25 CM1	24 CE2	18 CE1 +5 CE2	23 CP	19 GS	15 MS	13 PS + 4 TPS

Depuis la rentrée 2021, 6 élèves ont quitté le RPI. Deux familles vont déménager dans le courant de l'été. L'effectif actuel est donc de 173 élèves répartis sur les 8 classes.

Il est observé une baisse des effectifs de 7 élèves entre la rentrée 2021 et la rentrée 2022. Le départ des 20 élèves de CM2 n'est pas compensé par l'arrivée des 13 PS.

Ces prévisions montrent un écart de 10 élèves par rapport à celles de février. Les syndicats ont été informés de la baisse prévue d'effectifs. Une commission pour la détermination de la carte scolaire devait se réunir le 21 juin. Nous serons informés ensuite si nous sommes concernés par une fermeture ou une mise sous surveillance pour un comptage des effectifs à la rentrée de septembre.

Il est prévu de répartir 170 élèves sur 8 classes à la rentrée 2022 avec 4 TPS (Très petites section) qui rentreront en septembre et en janvier. Les décisions seront arrêtées selon l'évolution du groupe. Par ailleurs, de moins en moins d'enfants entre 2 et 4 ans sont propres. De surcroît, le rythme est trop intense pour eux avec la garderie matin et soir.

Pour l'année prochaine, il est prévu 5 AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) pour 7 enfants dont 1 demande pour augmenter la prise en charge.

- Piscine

Les enseignantes de CE1 et CP-CE1 ont remercié le SIVU pour le financement des déplacements pour la piscine. Elles réitèrent leur demande auprès de la piscine d'Orthez pour l'année prochaine car la piscine d'Orthez permet des apprentissages dans de meilleures conditions. Certaines séances ont été annulées faute de parents accompagnateurs ayant passé l'agrément.

Les enseignantes préconisent de motiver les parents (de proposer l'agrément dès la GS) et de l'évoquer dès les réunions de rentrée. Elles informent les parents des dates d'agrément dès qu'elles en ont connaissance mais c'est souvent trop tard dans l'année pour permettre aux parents de s'organiser et de se libérer pour la journée nécessaire. De même pour les plannings des séances : les parents font remarquer qu'il est parfois compliqué par rapport à leur travail de se libérer car le planning arrive tardivement. Peut-être faudrait-il en appeler aux bonnes volontés autres que celles des parents : grands-parents ? Retraités des villages ?

Les 2 classes de CM1 et CM2 vont monter un projet de classe verte à la piscine d'Hagetmau pour l'année 2022-2023.

- Travaux à l'école d'Ossages :

Madame Lalanne Karine a présenté le projet de la mairie d'Ossages pour la rénovation de la cour de la maternelle. L'inauguration est prévue pour 2023. Végétalisation : zone potagère, pergola végétalisée pour apporter de l'ombre, rondins pour s'asseoir ou escalader, copeaux de bois, herbe, 2 arbres.

Un changement du revêtement du sol qui actuellement retient l'eau est aussi prévu. Tout le sol ne sera pas végétalisé : il sera encore possible de faire du vélo ou de jouer au ballon.

Les travaux seront financés par la mairie d'Ossages ; des demandes de subventions ont été faites : auprès de l'Etat pour le projet végétalisation, et auprès de l'organisme qui gère l'eau pour la désimperméabilisation des sols. Le budget est évalué à 50 000 euros sans les aides.

Madame Valade a fait remarquer qu'il faudrait se renseigner pour savoir si un avis de l'Education nationale est nécessaire ou de la commission de sécurité afin de valider les équipements et surfaces au sol (normes de sécurité école).

- Continuité pédagogique

Les enseignants rappellent que les mesures mises en place dans le cadre de la continuité pédagogique ne s'appliquent que lorsque les enfants ne peuvent pas venir à l'école à cause de l'épidémie de Covid.

L'organisation du travail à distance ne peut se mettre en place pour d'autres raisons, sauf cas particulier et accord avec l'enseignant.

Quand un élève est malade, l'enseignant prépare le travail réalisé en son absence et il le rattrape quand il est rétabli.

- Bureau des élections :

Madame Nathalie Valade assurera la coordination pour l'année scolaire 2022/2023. Les réunions du Conseil d'Ecole auront lieu à Tilh.

*Le bureau des élections se réunira à Tilh le mardi 20 septembre 2022 à 17h.
Il sera constitué de 8 membres :*

- *les 4 directeurs d'école ;*
- *3 délégués des parents (Pour Mouscardès : Mme Dufau – Pour Tilh : Mme Tuquoy – Pour Ossages : Mme Moreau)*
- *la présidente du SIVU ou son représentant*

Kermesse des écoles :

Madame Carine GONZALEZ avise le conseil que la kermesse se déroulera le 25 juin à Mouscardes.

Point sur les travaux de rénovation de l'école de Tilh :

Monsieur Henry LALANNE souhaite que la salle de Chalosse soit intégrée dans le projet de rénovation.

Point sur les espaces verts :

Madame Carine GONZALEZ informe l'assemblée délibérante que les agents techniques ont acheté des fleurs à la société horticole SINTAS frères à Habas pour 80 € notamment des sauges, des bégonias, des géraniums. Elle souligne également que le « bros » est en bon état. Concernant le lagerstroemia, elle précise qu'il faudrait le couper ou le remplacer.

Au sujet de l'installation d'une pierre gravée dans le verger communal, ce projet est abandonné en raison du coût. Par ailleurs, il est aussi préconisé d'installer un bac pour les déchets verts au cimetière.

12/ REUNION ASSOCIATION DES MAIRES DES LANDES :

Madame DELMONT Séverine évoque une réunion organisée par l'AML concernant les responsabilités de « maire employeur », à laquelle elle assistait le 20 mai 2022. Elle informe que les employeurs territoriaux auront à prendre en charge en 2025, 30 % des dépenses concernant la prévoyance et 50 % des dépenses relatives à la mutuelle santé des agents.

13/ ASSEMBLEE GENERALE DE L'ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) :

L'Alpi a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 31 mai à Pontonx sur l'Adour. Madame DELMONT Séverine représentait la commune. Divers thèmes ont été abordés comme la dématérialisation, l'inclusion numérique, la cybersécurité avec l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

14/ QUESTIONS DIVERSES :

Réserve foncière

Madame Guilaine ABEILLE aborde une réunion qui s'est déroulée à la Communauté de communes portant sur les acquisitions de réserves foncières par les collectivités. L'EPCI souhaite inciter les communes à développer ces projets.

Il est rappelé que la commune disposait d'une réserve foncière qui a fait l'objet d'un échange de parcelles.

Concert au marché

Madame Guilaine ABEILLE porte à la connaissance de l'assemblée délibérante qu'un concert donné par le groupe la Tuna d'Orthez, se déroulera au marché le 5 juillet, avec un ingénieur son qui facturera sa prestation 310 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé les conseillers présents.

LAGELOUZE Annie

LALANNE Henry

GRIHON Jean-Claude

ABEILLÉ Guilaine

DELMONT Séverine

SARRAUTE Patrick

GONZALEZ Carine

COUTURE Jean-François

VELLO Henri

BASTEROT Jean-Claude

DELAS Marc

LERICQ Arnaud

LABAIG Vincent